



CHAMBRES
D'AGRICULTURE

CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DU LOT
430 Avenue Jean Jaurès
CS 60199
46004 CAHORS CEDEX 9

Tél : 05 65 23 22 21

Fax :

N° Siret : 18460002100010

N° TVA Intracommunautaire : FR 12184600021

Référence à rappeler : 2025 / TR2501110

Objet : Accompagn. Déclaration PAC 2025

ORIGINAL

N° OR : OCTA 11763 1
N° Bordereau :
Pièce : TR2501110
Exercice : 2025
Date : 05-06-2025
Page : 1 / 1



86725528/73236/0079/c6 1/1
G.1290932236119544838

GAEC DE LA REMISE
368 CHEMIN DES CARBONNIERES
46160 GREALOU

Prestataire : CACOTE YVAN

DESIGNATION	Quantité	Prix Unitaire	Montant H.T.	TVA
156437 PAC - Accompagnement à Déclaration	1	405,310	405,31	20,00

Ch 623 0823.

Régime de TVA : Débits

Taux de TVA en %	20,00		Devise : EUR
Montant HT	405,31		405,31
Base de TVA	405,31		405,31
Montant TVA	81,06		81,06
Total TTC	486,37		486,37
Net à payer	486,37		486,37

Paiement par virement sur le compte TP de la CDA LOT ou par chèque à l'ordre de l'agent comptable de la CDA LOT

IBAN : FR7610071460000000100007019 - BIC : TRPUFRP1 - RIB : 10071 46000 00001000070 19

Pour valeur titre exécutoire conformément aux dispositions de l'article 192 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012. Facture payable selon échéance. Pas d'escompte pour paiement anticipé.

Tout paiement à une date ultérieure à l'échéance entraînera l'application des pénalités de retard calculées à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur augmenté du montant de l'indemnité pour frais de recouvrement

conformément à l'article 121-II de la loi n° 2012-387 du 22/03/2012. Cette indemnité est fixée à 40 € par le décret n° 2012-1115 du 02/10/2012 à laquelle il convient d'ajouter les intérêts de retard.

Coupon à retourner



Etablissement : D46S01 CDA LOT
0914714 GAEC DE LA REMISE
Date échéance : 05-07-2025

Référence à rappeler : 2025 / TR2501110

Paiement par chèque à l'échéance

Montant Net en EUR :

486,37

